

LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !**



TOUS | À VOS | POSTES!

POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

De la TNT au Très Haut Débit Mobile :
présentation du plan de transition et de la campagne de
communication lancée le 10 avril

Réorganisation des fréquences de la TNT le 24 avril
dans le nord des Alpes

Contact presse :

Isabelle Hautbois // isabelle.hautbois@anfr.fr // 06.80.14.61.00

SOMMAIRE

1. Le contexte du transfert des fréquences audiovisuelles vers le très haut débit mobile	P.3
2. Les enjeux du transfert des fréquences audiovisuelles	P.5
a. Dégager des fréquences pour faire face à l'augmentation du trafic mobile	
b. Assurer la continuité de la réception par les téléspectateurs des chaînes de la TNT malgré la réorganisation des fréquences	
3. Le calendrier des réaménagements de la TNT	P.7
4. Concrètement, que va-t-il se passer?	P.8
5. Présentation de la 5ème phase : le 24 avril 2018	P.9
6. Que faut-il faire pour assurer la continuité de la réception des chaînes TV ?	P.10
a. Avant la date des réaménagements TNT	P.11
1. Pas d'anticipation d'achat à faire pour le téléspectateur	
2. Faire vérifier les installations collectives dans les immeubles	
b. Le jour des réaménagements TNT	
1. Comment récupérer les chaînes perdues ?	
2. Des supports d'information pour guider le public	
7. Le déroulé des opérations sur les émetteurs TNT le jour J	P.12
8. Les aides financières attribuées par l'Etat	P.13
9. Lancement d'une campagne d'information en région le 10 avril	P.15
10. Les supports de communication de la campagne	P.16
11. Une campagne de communication qui s'intensifie à l'approche du 24 avril	P.18
12. L'information et la coordination des acteurs de cette transition	P.19
ANNEXES	P.20

1. Le contexte du transfert de fréquences audiovisuelles vers le très haut débit mobile (1/2)

Le transfert de fréquences utilisées actuellement par le secteur audiovisuel vers le secteur des télécommunications, est une décision gouvernementale qui a pour objectif de valoriser le patrimoine immatériel de l'Etat (les fréquences) en optimisant son utilisation. Ce transfert est prévu par la loi n° 2015-1267 du 14 octobre 2015 relative au deuxième dividende numérique et à la poursuite de la modernisation de la télévision numérique terrestre.

Ce redéploiement est un grand projet national qui permet de modifier l'usage d'une bande de fréquences utilisée par des millions de téléspectateurs. Il est planifié sur quatre années.

Le passage à la TNT Haute Définition, qui s'est produit sur toute la France métropolitaine le 5 avril 2016, a constitué le préalable au transfert de fréquences de la TNT : il a permis, grâce à la généralisation d'une norme plus performante, de diffuser l'ensemble des chaînes de télévision avec un nombre de fréquences moins important.

Les fréquences dégagées par cette opération peuvent désormais être transférées au secteur de la téléphonie mobile pour leurs déploiements 4G (et 5G à l'avenir) et **répondre ainsi aux nouveaux usages des Français qui, via leurs smartphones et tablettes tactiles, échangent toujours plus de données en mobilité.**



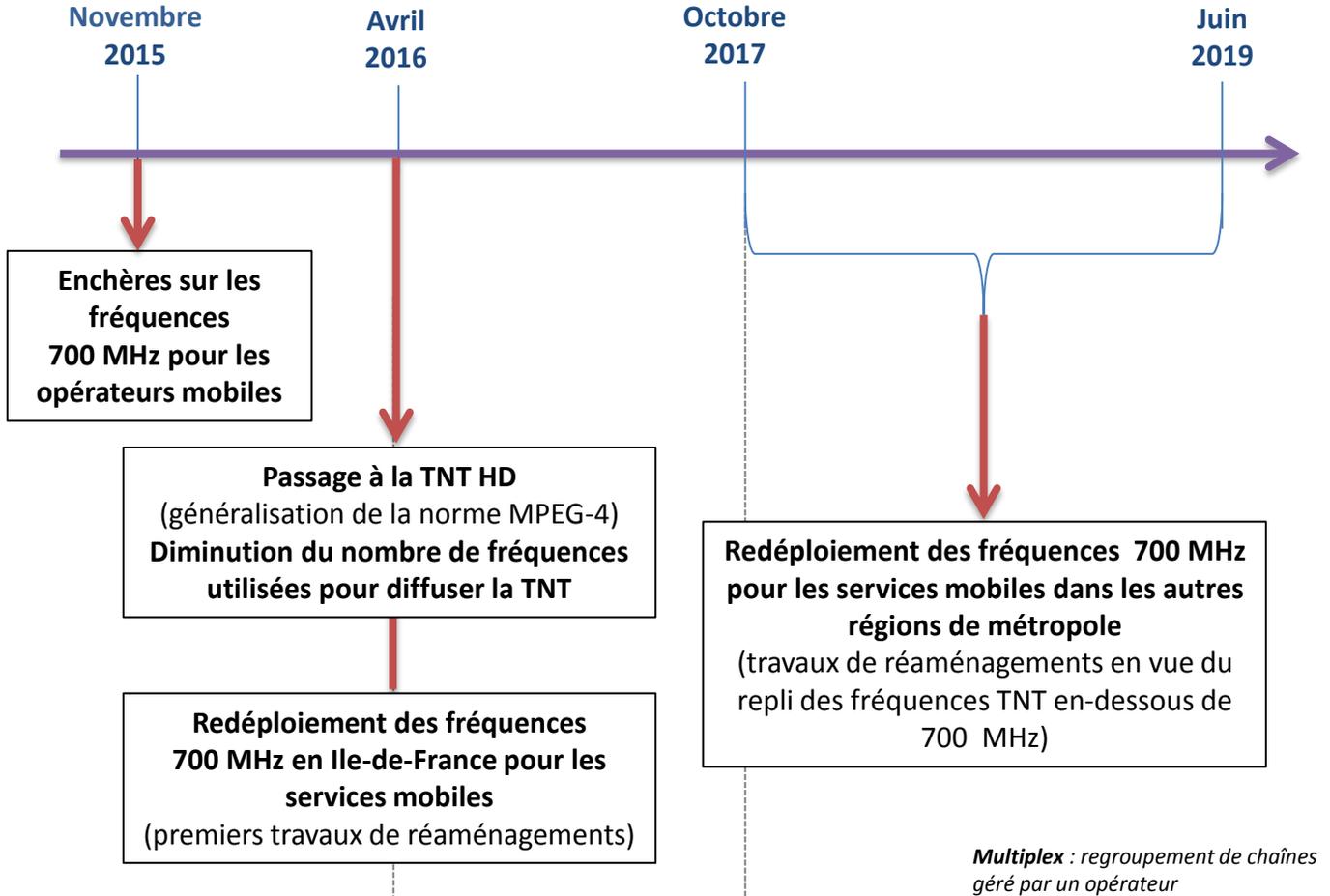
La TNT utilise actuellement la gamme de fréquences 470 – 790 MHz. En juillet 2019, l'ensemble de la bande 700 MHz aura été transférée au secteur de la téléphonie mobile

Environ 30 % des fréquences actuellement utilisées pour la TNT seront transférées au secteur de la téléphonie mobile. Ce redéploiement des fréquences permettra ainsi **d'améliorer la connectivité dans les différents territoires, notamment ruraux.**

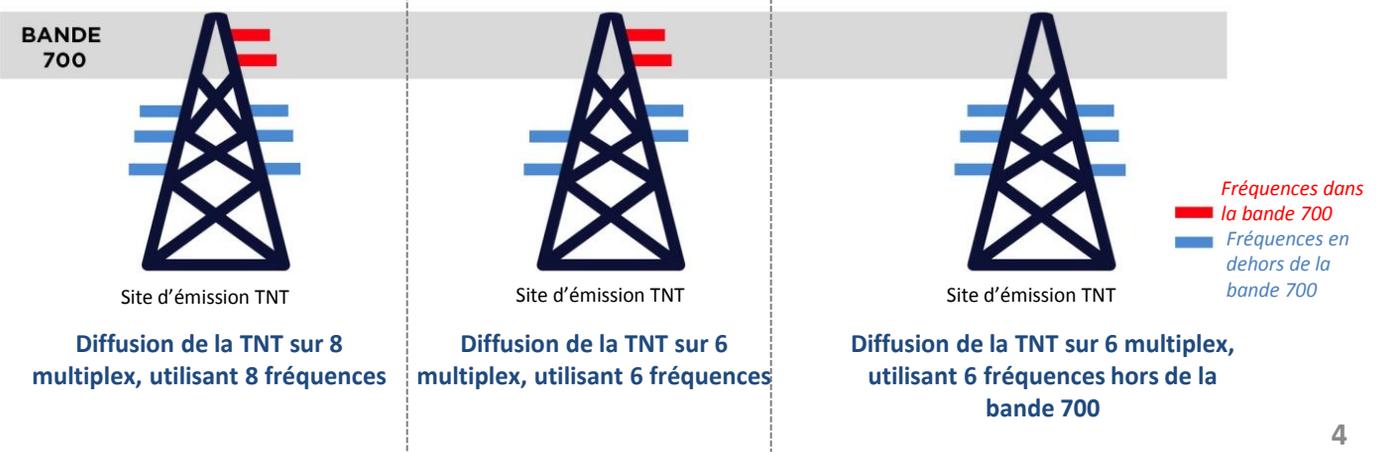
Pour rendre le transfert des fréquences de la bande 700 MHz possible, il est nécessaire de procéder à des **réaménagements de fréquences sur l'ensemble du territoire**. Ces réaménagements seront réalisés au cours de **13 phases** se succédant **d'octobre 2017 à juin 2019**. L'Île-de-France a déjà procédé à cette transition le 5 avril 2016.

1. Contexte du transfert de fréquences audiovisuelles vers le très haut débit mobile (2/2)

→ Calendrier général du transfert



Evolution de la diffusion des chaînes de la TNT

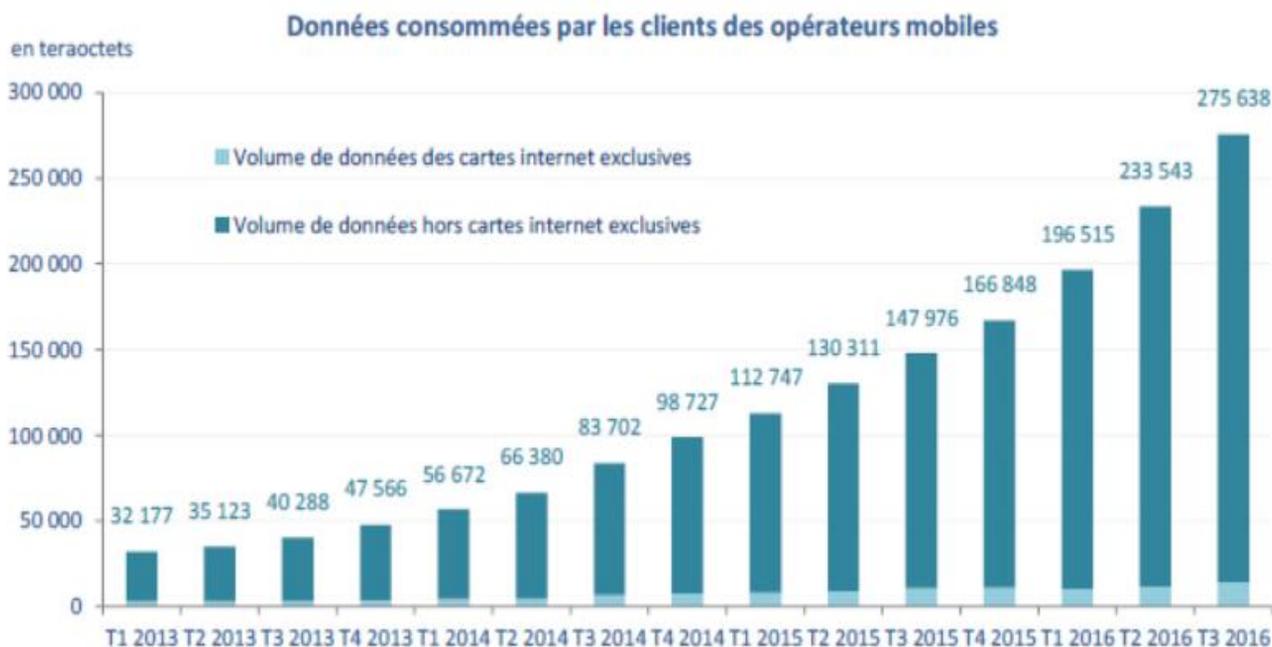


2. Les enjeux du transfert des fréquences audiovisuelles vers le très haut débit mobile (1/2)

a. Dégager des fréquences pour faire face à l'augmentation du trafic mobile

La libération des fréquences obtenue grâce à la modernisation de la diffusion télévisuelle va servir à **développer le très haut débit mobile**. Ces fréquences ont été attribuées par l'Etat aux quatre opérateurs mobiles français, à la suite d'enchères conduites par l'ARCEP en novembre 2015, qui se sont élevées à 2,8 milliards d'euros.

Ce transfert de ressources en fréquences va leur permettre de répondre aux besoins croissants du public et des entreprises d'échanges de données en mobilité.



Données ARCEP

L'ensemble des études sur le sujet confirme les perspectives d'augmentation importante du trafic de données mobiles au niveau mondial pour les prochaines années, avec un taux de croissance estimé entre +40 % et +70 % par an.

La situation en France est en phase avec ces tendances mondiales, avec un **taux de croissance du trafic mobile qui a presque doublé en un an. De nouveaux besoins en fréquences sont dès lors inéluctables.**

Le transfert des fréquences de la bande 700 MHz, qui s'inscrit dans un mouvement européen, va favoriser le déploiement des réseaux 4G et, à terme, des réseaux 5G des opérateurs de téléphonie mobile.

Ce plan de transition vient soutenir le développement de l'économie numérique en France pour les années à venir.

2. Les enjeux du transfert des fréquences audiovisuelles vers le très haut débit mobile (2/2)

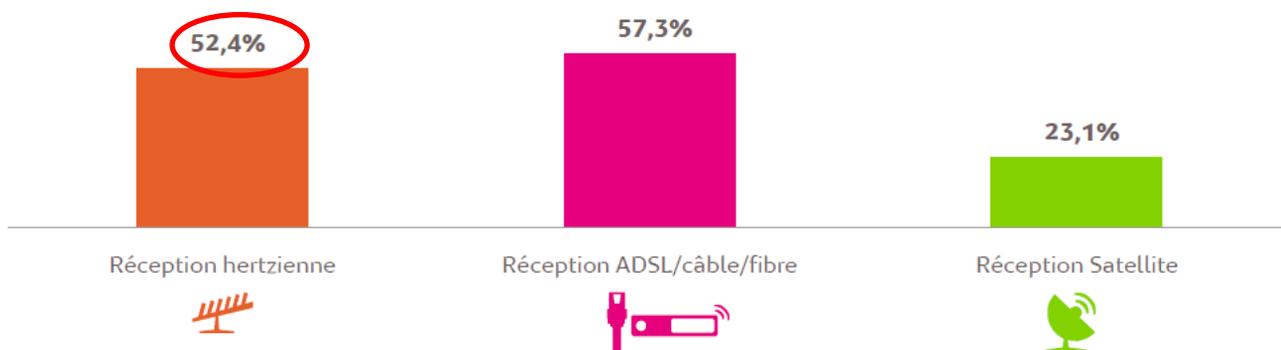
b) Assurer la continuité de la réception par les téléspectateurs des chaînes de la TNT malgré la réorganisation des fréquences

Ce plan de transition implique de nombreuses opérations techniques sur les émetteurs diffusant la télévision. Des changements de fréquences de la TNT sont nécessaires sur la grande majorité des quelques 2 000 émetteurs implantés sur tout le territoire métropolitain et qui maillent le réseau hertzien de télévision.

PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019



Selon l'Observatoire de l'équipement audiovisuel des Français (Médiamétrie/CSA), la réception de la télévision par voie hertzienne terrestre (la Télévision Numérique Terrestre – TNT) reçue grâce à l'antenne râteau sur le toit est le premier mode de réception de la télévision en France : **52,4 % des foyers français reçoivent la télévision par ce moyen.**

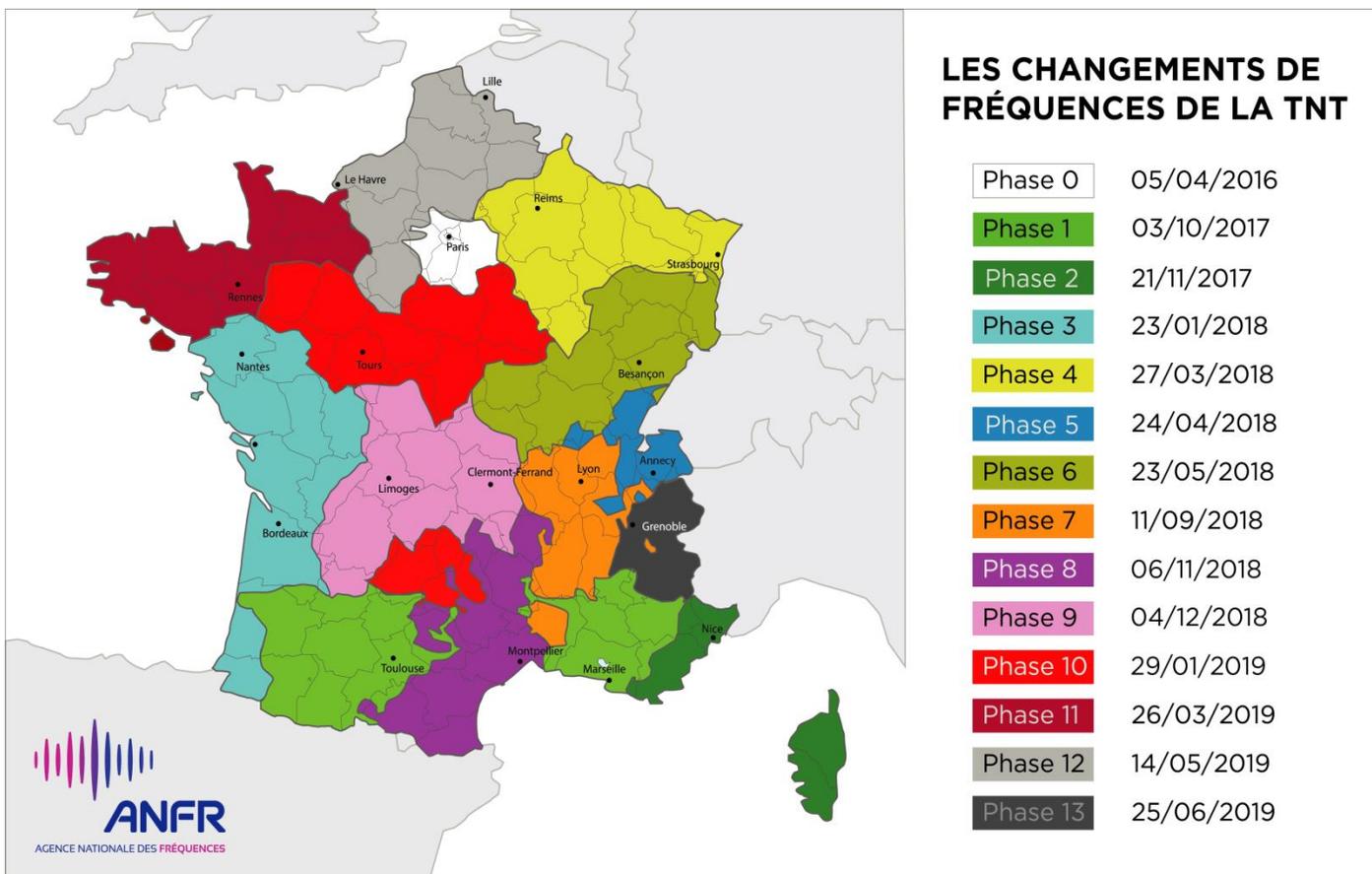


Sur l'ensemble du territoire, ce sont **plus de 25 millions de personnes** qui vont être concernées par les réaménagements de fréquences de la TNT. Ces changements, qui toucheront l'essentiel du réseau TNT, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes après les réaménagements.

3. Le calendrier des réaménagements de la TNT

Compte tenu de l'ampleur des travaux liés au changement d'usage des fréquences de la bande 700 MHz, ceux-ci sont organisés étape par étape, selon **13 zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019**.

L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements de la TNT en avril 2016, ainsi qu'une partie des régions du sud de la France et des Pyrénées-Atlantiques, ce qui permet aux opérateurs mobiles de déployer leurs réseaux 4G en bande 700 MHz dans ces zones.



Le site recevoirlatnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée.

4. Concrètement, que va-t-il se passer ?

Les chaînes de la TNT sont diffusées depuis les émetteurs par « paquets » appelés multiplex. Chaque multiplex utilise une fréquence pour la diffusion de 5 voire 6 chaînes de télévision.

Tableau de composition des multiplex

R1	R2	R3	R4	R6	R7
2	15	4 PAYANTE	22	13	25
3	8	43 PAYANTE	7	11	20
14	17	42 PAYANTE	5	12	21
19	18	26	6	10	23
Télévision locale / France 3 (2 ^{ème} décrochage)	16	41 PAYANTE	9	1	24
27		45 PAYANTE			

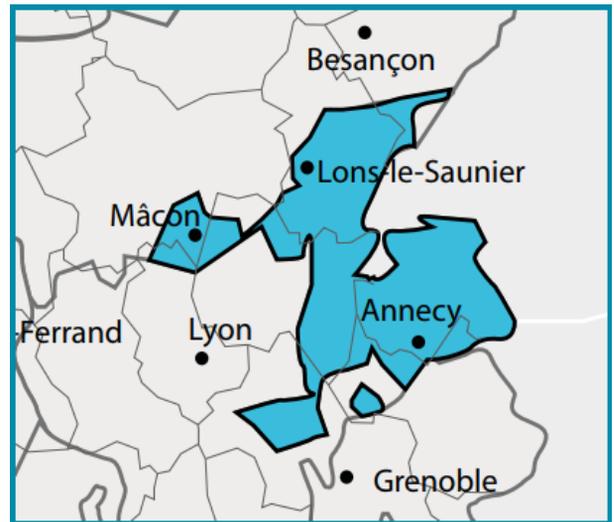
Mise à jour en mars 2018 | Source : anfr.fr | Création : ANFR

Lors des opérations de réaménagements, certaines fréquences permettant la diffusion des chaînes seront modifiées pour qu'elles n'émettent plus dans la bande 700 MHz, libérant ainsi la ressource pour les opérateurs mobiles. Ce redéploiement, selon les zones, n'affectera donc pas toutes les chaînes mais seulement une partie d'entre elles.

5. Présentation de la Phase 5 : 24 avril 2018

Les changements de fréquences de la phase 5 se dérouleront du **24 au 26 avril 2018**.

Ils concerneront le nord des Alpes : principalement la Haute-Savoie, une partie de la Savoie, de l'Ain, de l'Isère et du Jura.



Les enjeux de la phase 5 :

→ Une forte densité d'émetteurs à réaménager

La phase 5 présente la **plus forte densité d'émetteurs** à réaménager avec des travaux à réaliser sur **103 émetteurs**. Ils concerneront une population totale de **860 000 téléspectateurs dépendants de la TNT par voie hertzienne**.

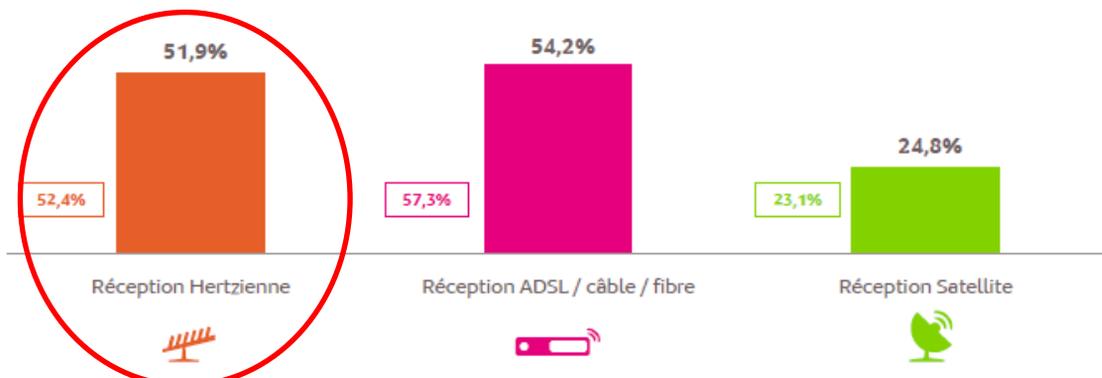
→ Un relief très montagneux

La phase 5 se caractérise par la présence de multiples zones habitées souvent isolées et spécifiquement desservies par un réémetteur de TNT. L'accès à ces sites en montagne pourra avoir des conséquences sur la durée des opérations.

Tous les sites de diffusion de la TNT dans la zone sont concernés et l'ensemble des multiplex sont réaménagés :

Nombre de réaménagements par multiplex						
R1	R2	R3	R4	R6	R7	Rlocal
33	6	23	76	6	98	0

→ Un taux de dépendance à l'hertzien équivalent à celui de la moyenne nationale



En région Auvergne-Rhône-Alpes, **51,9 % des foyers disposent d'un téléviseur relié à l'antenne râteau** (moyenne nationale : 52,4 %).

6. Que faut-il faire pour assurer la continuité de la réception de ses chaînes ? 1/2

a) Avant la date des réaménagements TNT

1. Pas d'anticipation d'achat à faire pour le téléspectateur

A la différence du passage à la TNT HD où l'acquisition d'un adaptateur HD était nécessaire lorsque sa télévision n'était pas compatible avec la nouvelle norme, les réaménagements de la TNT n'impliquent pas d'achat de matériel.

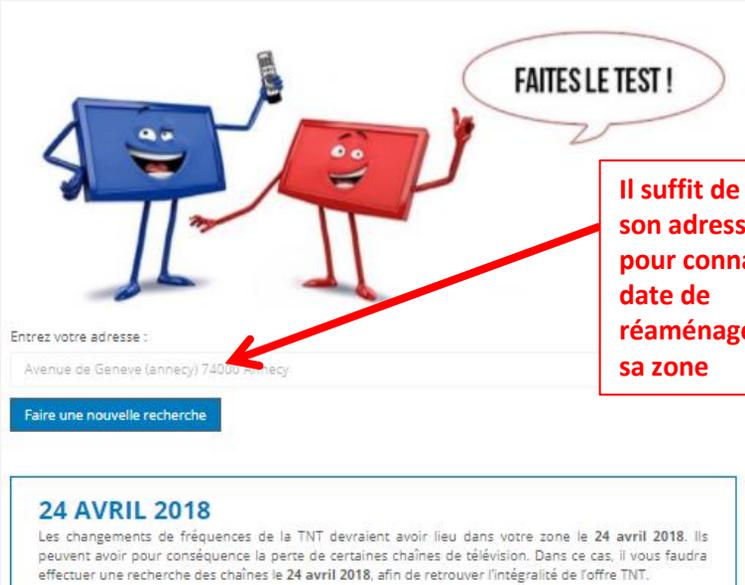
2. Faire vérifier les installations collectives dans les immeubles

Les bailleurs, syndics et gestionnaires d'immeubles recevant la télévision par une antenne « râteau » collective doivent contacter un antenniste en amont afin de vérifier les installations de réception. Il est en effet souvent nécessaire d'adapter ces installations pour continuer à recevoir les chaînes existantes quand elles changent de fréquences.

 **Tous les foyers qui habitent en immeuble avec une réception collective par antenne râteau** doivent solliciter avant la date des réaménagements leurs syndics afin de vérifier que ces travaux ont été effectués ou sont prévus.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISÉMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS TNT DANS SA ZONE ?

Le site recevoirlatnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée.



The screenshot shows a website interface with two cartoon characters, one blue and one red, holding a mobile phone. A speech bubble above them says "FAITES LE TEST!". Below them is a search form with the text "Entrez votre adresse :" and a text input field containing "Avenue de Geneve (annecy) 74000 Annecy". A blue button below the input field says "Faire une nouvelle recherche". A red arrow points from a red-bordered box on the right to the search input field. The box contains the text: "Il suffit de rentrer son adresse postale pour connaître la date de réaménagement de sa zone". Below the search results, a blue box contains the date "24 AVRIL 2018" and a paragraph of text: "Les changements de fréquences de la TNT devraient avoir lieu dans votre zone le 24 avril 2018. Ils peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Dans ce cas, il vous faudra effectuer une recherche des chaînes le 24 avril 2018, afin de retrouver l'intégralité de l'offre TNT."

6. Que faut-il faire pour assurer la continuité de la réception de ses chaînes ? 2/2

b) Le jour des réaménagements TNT

1. Comment récupérer les chaînes perdues ?

Les réaménagements entraînent une perte des chaînes dont les fréquences ont été modifiées. Le téléspectateur devra donc procéder à **la recherche de chaînes** le jour J pour retrouver l'ensemble des programmes.

La recherche des chaînes est **une manipulation simple à faire**. Elle permet de mettre à jour l'ensemble des emplacements des chaînes de télévision que vous recevez.

Il s'agit d'un procédé de recherche automatique des chaînes à activer par le biais de la télécommande du téléviseur ou de l'adaptateur. Ce processus prend environ 5 minutes.



2. Des supports d'information à disposition du public

L'ANFR met à disposition des téléspectateurs des plates-formes d'information, connues du grand public et déjà utilisées pour le passage à la TNT HD, qui peuvent notamment les aider dans la manipulation de la recherche des chaînes :

Le site Internet

www.recevoirlaTNT.fr

- Des fiches explicatives de la recherche de chaînes par marque de téléviseur
- Une vidéo « tutoriel » qui explique toutes les étapes de la recherche de chaînes

Le centre d'appel

0970 818 818

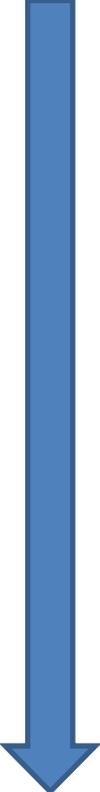
- Ouverture exceptionnelle du centre d'appel jusqu'à 22H le jour des réaménagements
- Des téléopérateurs qui accompagnent le téléspectateur dans la manipulation de recherche de chaînes

Centre d'appel téléphonique virtuel : Assistance TNT

assistance.recevoirlatnt.fr

Cette plateforme vous guide dans les démarches à suivre en cas de difficultés de réception de la TNT. Elle vous informe d'éventuels dysfonctionnements de la diffusion dans votre zone.

7. Le déroulé des opérations sur les émetteurs TNT le jour J

- 
- **Etape 1** : la diffusion de l'ensemble des chaînes de télévision sera arrêtée dans la nuit du lundi au mardi sur la zone couverte par les émetteurs réaménagés ;
 - **Etape 2** : les opérations techniques de changement de fréquences auront lieu dans la nuit sur les émetteurs principaux dans un premier temps ;
 - **Etape 3** : les émetteurs principaux seront rallumés en début de matinée (jour J) sur leurs nouvelles fréquences ;
 - **Etape 4** : dans la journée, des interventions techniques seront réalisées sur les émetteurs du réseau secondaire ;
 - **Etape 5** : certains émetteurs secondaires seront réaménagés les 25 et 26 avril.

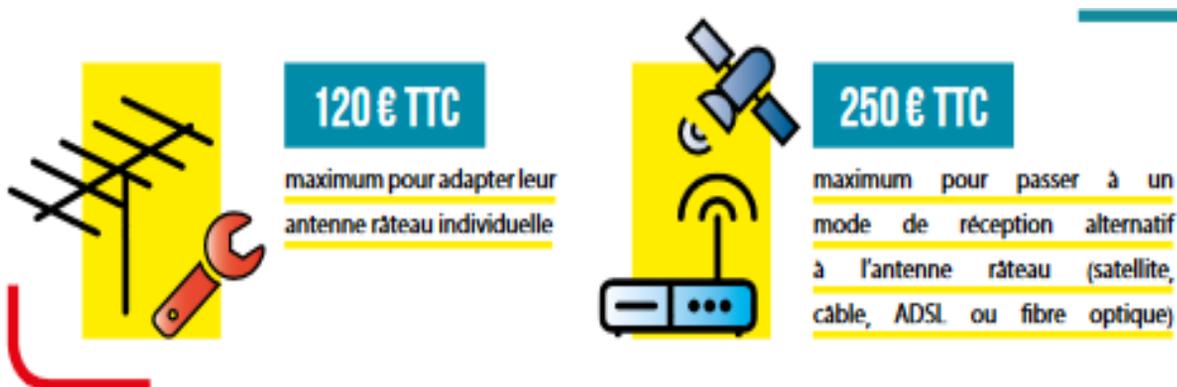
Dès le début de la matinée du 24 avril, la grande majorité des téléspectateurs de la zone concernée pourra retrouver l'ensemble des chaînes de la TNT en procédant à une recherche des chaînes.

8. Les aides attribuées par l'Etat (1/2)

a) Des aides à destination des téléspectateurs

Si des difficultés de réception persistent malgré la recherche des chaînes, des aides financières peuvent être accordées sous certaines conditions.

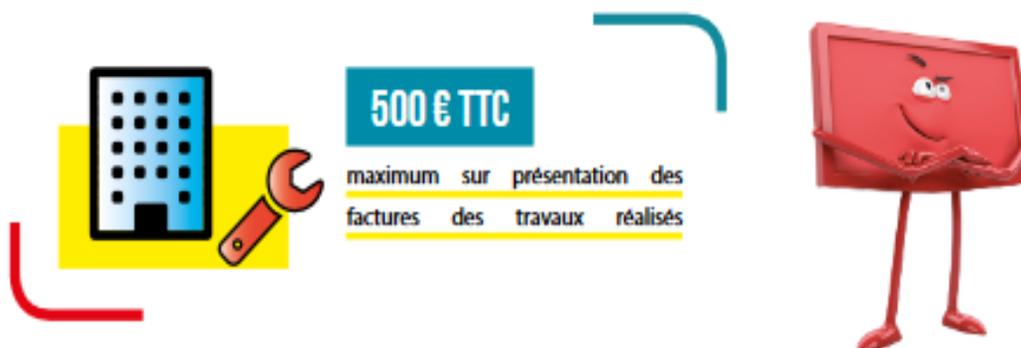
2 types d'aides sont disponibles pour les particuliers :



Ces aides ont pour objectif d'assurer la continuité de la réception des foyers. Elles sont disponibles pendant une **durée de 6 mois** à partir des changements de fréquences.

b) Une aide à destination des gestionnaires d'immeuble

L'Etat a également mis en place une aide pour les syndicats et gestionnaires d'immeubles qui doivent réaliser des travaux sur leur antenne collective avant les réaménagements.



Ces aides sont ouvertes 4 mois avant la date des réaménagements et disponibles pendant les 6 mois qui suivent la date des réaménagements.

8. Les aides attribuées par l'Etat (2/2)

c) Une aide pour les collectivités locales

Certaines collectivités locales ont souhaité prendre en charge la gestion d'un réémetteur TNT au moment de l'arrêt de la diffusion analogique de la télévision (entre 2009 et 2011). Ces réémetteurs complètent le réseau TNT opéré par les chaînes de télévision. Ils doivent également faire l'objet de travaux en perspective des changements de fréquences.

L'ANFR, via le fonds de réaménagement du spectre (FRS), peut rembourser sous certaines conditions le montant des travaux réalisés.

d) Une aide pour les professionnels, propriétaires d'équipements audio HF

Le déploiement progressif du très haut débit mobile en France dans la bande 700 MHz rend inutilisables certains équipements sans fil dits « PMSE » (microphones sans fil, dispositifs de retour de scène, liaisons d'ordre, etc...) des industries audiovisuelles et culturelles fonctionnant dans cette gamme de fréquences.

Une aide financière proposée pour les professionnels, sous conditions, permet le remboursement d'une partie des frais engagés pour la reconfiguration ou le remplacement des équipements.

Pour tous renseignements et demandes d'aides financières :

Le site Internet

www.recevoirlaTNT.fr



Un formulaire en ligne facilite les demandes d'aides financières.

Le centre d'appel

0970 818 818



Pour les personnes non connectées à internet, les téléopérateurs du centre d'appel peuvent initier leur demande d'aide, sous réserve d'envoi des pièces justificatives par les demandeurs.

9. Lancement d'une campagne d'information en région le 10 avril

a) Le contexte de la campagnes d'information grand public

Elle s'inscrit dans la continuité de la campagne d'information nationale sur le passage à la TNT HD (2016), en capitalisant sur la notoriété des deux petites télévisions : « TNT bleu et rouge » sont de retour !

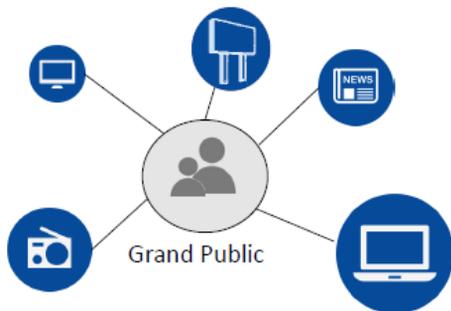
C'est une campagne d'intérêt général, réalisée en lien avec le Service d'Information du Gouvernement (SIG).



b) Présentation de la campagne d'information

La campagne régionale est conçue pour **cibler prioritairement les personnes concernées par les réaménagements** quelques jours avant la date des réaménagements. Le grand public n'ayant pas à anticiper l'achat de matériel, le début de la campagne est planifié environ 20 jours avant la date de réaménagements.

L'objectif principal est **d'informer les téléspectateurs des démarches à suivre pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT après les changements de fréquences TNT**. Le message est centré sur une action unique à faire le jour J : la recherche des chaînes.



Pour toucher toutes les personnes concernées, une campagne pluri-media est nécessaire : télévisions et radios locales, PQR et PHR, supports digitaux et réseaux sociaux géolocalisés.

Chercher les medias qui permettent de diffuser le plus rapidement l'information pour être prêt le jour J

Utiliser des media qui facilitent le discours pédagogique

10. Les supports de communication de la campagne(1/2)

c) Les différents supports de communication

Les supports de communication seront similaires d'une phase à une autre. Ils ont été conçus de manière à pouvoir modifier facilement la date des réaménagements de fréquences.

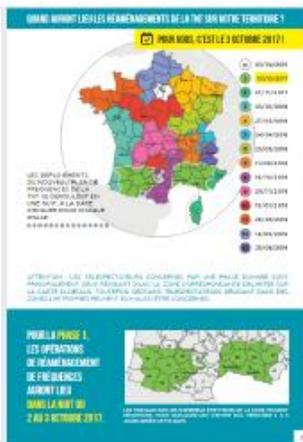
1) Des affiches



2) Des annonces presse



3) Des brochures d'information



4) Des bannières digitales

4 formats

- 300x250 - GIF
- 468x60 - GIF
- 728x90 - GIF
- 180x150 - GIF



10. Les supports de communication de la campagne(2/2)

5) Deux spots télévision (15 et 30 secondes)

- **Spots de 30 secondes** : diffusés la 1^{ère} semaine de la campagne
- **Spots de 15 secondes** : diffusés la 2^e semaine de campagne

Spot 15



Spot 30



6) Trois spots radio

Trois spots de 20 secondes :

- Le 1^{er} : diffusé la semaine qui précède les réaménagements
- Le 2^{ème} : diffusé le jour J
- Le 3^{ème} : diffusé à J+1 et J+2

7) Un tutoriel

Un tutoriel de 3 minutes est diffusé sur le web pour expliquer précisément les différentes étapes de la recherche des chaînes.



Les outils de la campagne d'information seront relayés sur les plateformes de diffusion et de partage :

Tous les films et les outils de communication sont rassemblés sur le site [recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), à l'adresse suivante : <http://www.recevoirlatnt.fr/presse/supports-de-communication/>

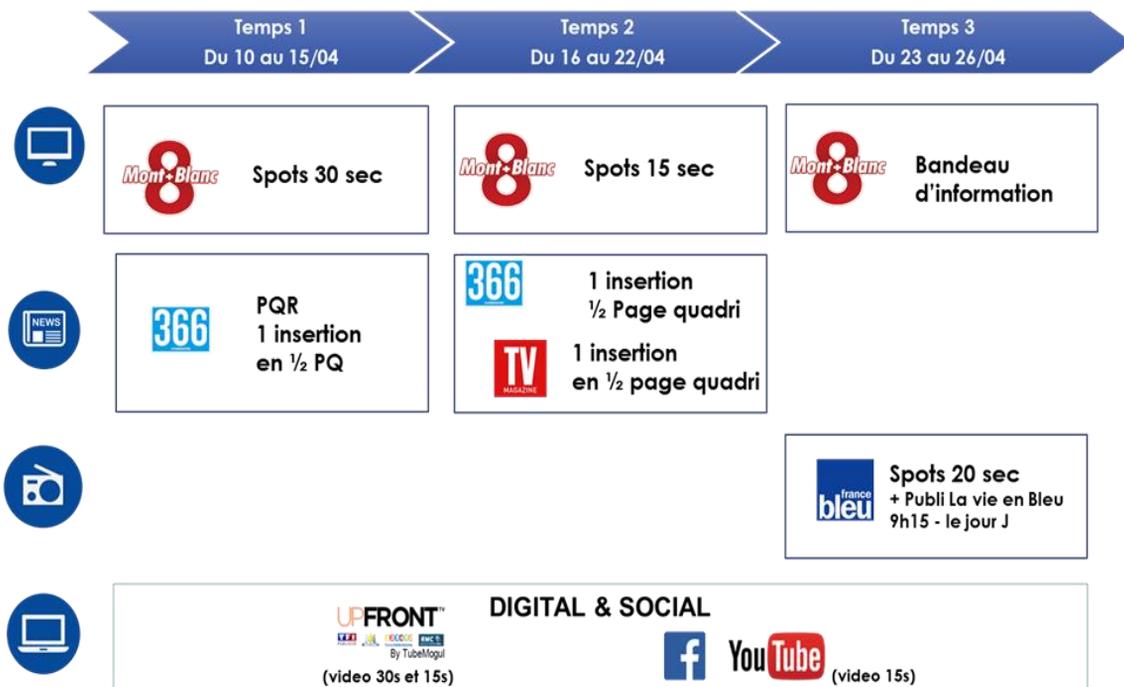
Et sur les réseaux sociaux de la campagne :



11. Une campagne de communication qui s'intensifie à l'approche du 24 avril

Une campagne de communication régionale en 3 étapes :

RAPPEL DU DISPOSITIF PROPOSÉ



La campagne de communication est déployée principalement sur les médias locaux (presse quotidienne régionale, radios locales, chaînes locales et campagne digitale géolocalisée) afin de toucher au mieux le public concerné.

12. L'information et la coordination des acteurs de cette transition

a. Vers les élus locaux et les préfetures

Les élus et les services déconcentrés de l'Etat sont des relais essentiels à la bonne information du public. Ils sont sensibilisés en amont de la campagne d'information par l'envoi d'une brochure et d'un kit de communication pour faciliter le relais des messages à faire passer.

LA BROCHURE

- › Envoyée à toutes les collectivités locales, préfetures et parlementaires.
- › **Plus de 3 000 envois pour la phase 5**



LE KIT DE COMMUNICATION « PRÊT À L'EMPLOI » :

- › Articles pré-rédigés
- › Brochure grand public
- › Affiches
- › Bannières
- › Annonces presse
- › Vidéo « tutoriel »

Téléchargeable sur le site

www.recevoirlaTNT.fr

b. Vers les professionnels

Environ 7000 brochures ont également été envoyées aux antennes, bailleurs et gestionnaires d'immeubles. Des réunions ont eu lieu sur le terrain afin de les sensibiliser à ce réaménagement de fréquences.

LE RÔLE DES PROFESSIONNELS

Les antennes ont pour rôle d'informer leurs clients « bailleurs et gestionnaires d'immeubles » de la nécessité de faire vérifier les installations en amont pour qu'elles soient aptes à la distribution des nouvelles fréquences. Il est important qu'ils anticipent leurs travaux afin d'éviter la perte de chaînes qui se produirait dans les appartements des collectifs non adaptés. L'anticipation permet également d'éviter l'encombrement des travaux techniques au moment de la mise en œuvre de chaque phase.

Informez leurs clients - téléspectateurs qu'ils devront faire une recherche et mémorisation des chaînes pour recevoir tous leurs programmes.



ANNEXES

Présentation de l'Agence nationale des fréquences

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) : établissement public de l'Etat en charge de la gestion des fréquences.

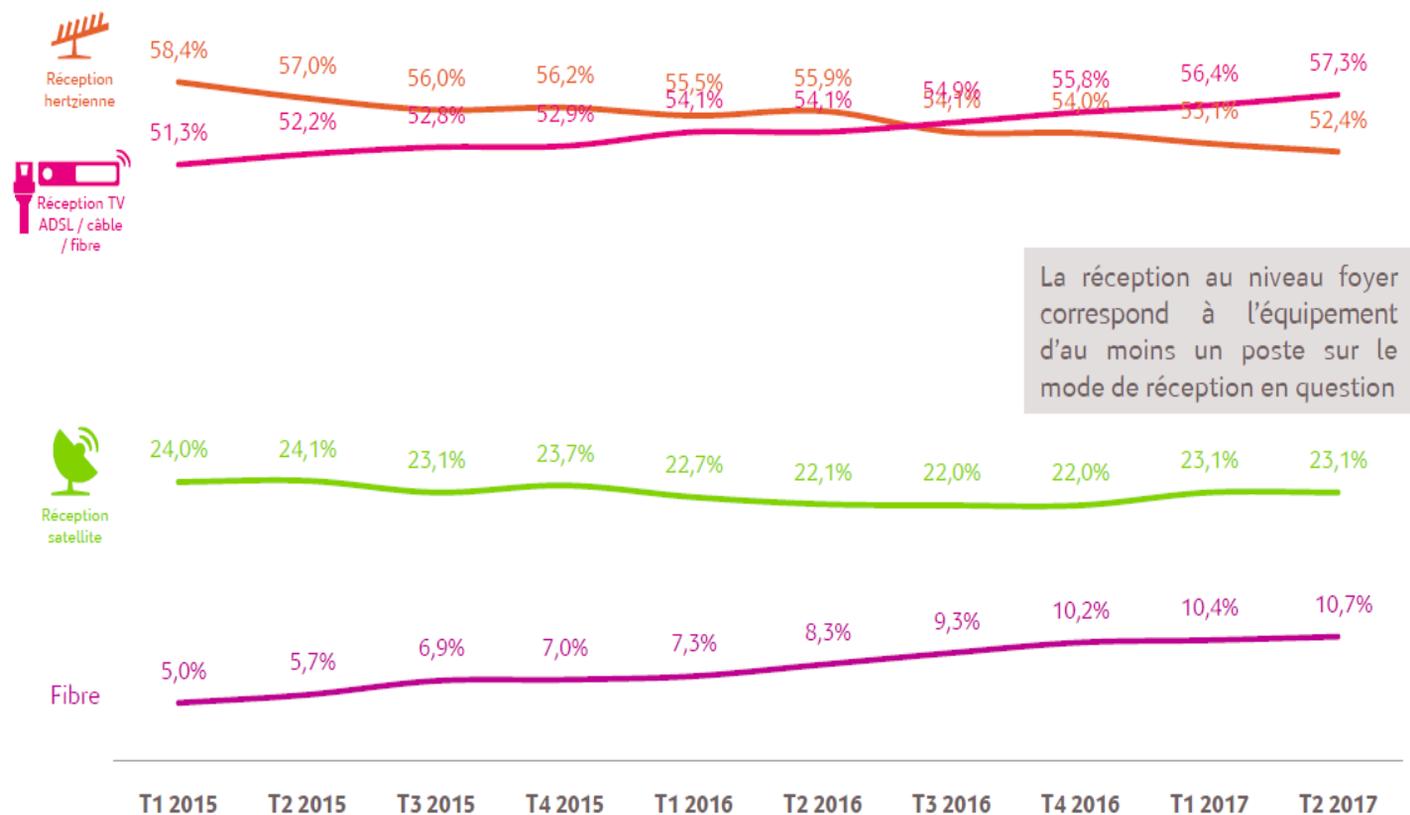
Principales missions :

- Elle intervient dans les **négociations internationales** pour le compte de l'Etat, en vue de la planification des différentes bandes de fréquences et leur répartition selon les services de radiocommunication autorisés (télécommunications, audiovisuel, radio-maritime, aviation civile, météorologie...);
- Dans le cadre **du transfert de la bande des 700 MHz**, l'ANFR est en charge du plan d'accompagnement destiné au grand public (aides aux téléspectateurs, communication);
- Pour la **réception de la TNT**, l'Agence intervient, avec le CSA, dans les zones où les téléspectateurs rencontrent des difficultés. Son rôle consiste à :
 - assurer les remontées des réclamations et les traiter ;
 - identifier l'origine des perturbations rencontrées par les téléspectateurs ;
 - préconiser des solutions et, le cas échéant, saisir les responsables pour qu'ils interviennent dans les meilleurs délais.

L'ANFR accorde également, sous certaines conditions, **des aides financières aux téléspectateurs**, lorsqu'ils perdent définitivement la réception de la TNT suite à des modifications des conditions d'émission.

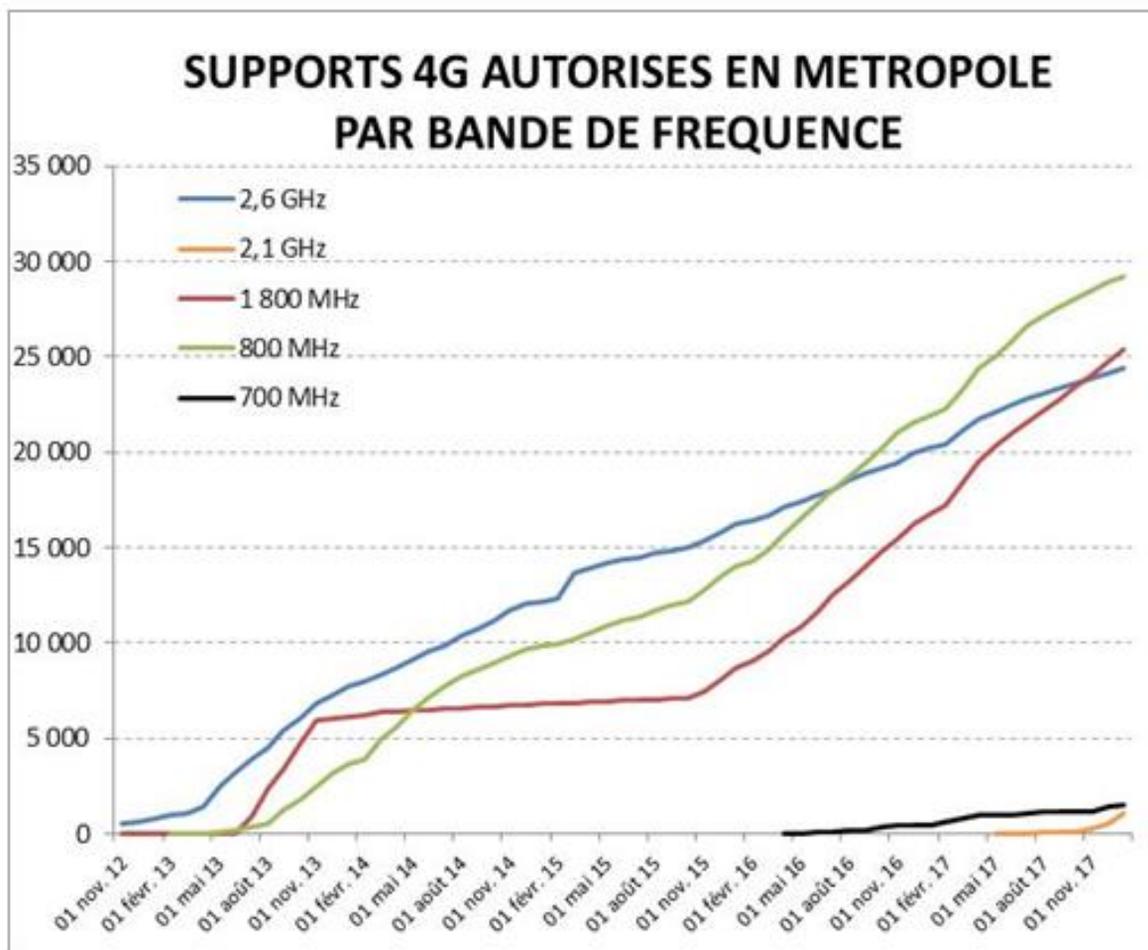
- Elle contrôle également a posteriori les sites et leurs émissions, et **intervient lorsque des brouillages sont constatés** ;
- Au niveau national, l'Agence donne les **accords pour les implantations de sites radioélectriques** en s'assurant de la compatibilité des stations de toute nature (téléphonie mobile, TV, radio, sites de l'aviation civile...);
- Elle veille au **respect des valeurs limites d'exposition du public aux ondes électromagnétiques**, et gère, depuis le 1^{er} janvier 2014, le dispositif qui permet de prendre en charge le coût des mesures demandées par les institutions ou les particuliers.

Evolution des différents modes de réception de la télévision en France depuis 2008



Source : observatoire de l'équipement audiovisuel des foyers français – octobre 2017

Evolution des autorisations 4G par bande de fréquences



Source: observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles – 1^{er} janvier 2018